

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DAE 108** - Aides au développement de projets d'étudiant·e·s et de jeunes diplômé·e·s dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (30.000 euros).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose la mise en œuvre d'un dispositif d'aide au développement de projets d'étudiant·e·s et de jeunes diplômé·e·s dans l'économie sociale et solidaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à mettre en œuvre un dispositif d'aide au développement de projets d'étudiant·e·s et de jeunes diplômé·e·s dans l'économie sociale et solidaire.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à désigner, par arrêté, et sur proposition du jury compétent, les lauréat·e·s de bourses d'un montant de 2.000 euros, afférentes au dispositif d'aide au développement de projets d'étudiant·e·s et de jeunes diplômé·e·s dans l'économie sociale et solidaire.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris (30.000 euros), et des exercices ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**